

## **Suggestions aux utilisateurs des formulaires**

1. Renouvelez votre formulaire de directives de fin de vie tous les cinq ans. Vous pouvez le modifier ou l'annuler n'importe quand, tant que vous êtes apte à le faire.
2. Faites signer le formulaire original par deux témoins.
3. Imprimez le formulaire signé en plusieurs copies et remettez une copie à votre ou à vos mandataires qui ont accepté de respecter vos directives de fin de vie dans le cas d'incapacité de votre part.
4. Remettez une copie à votre partenaire, à un membre de votre famille ou à ami proche.
5. Communiquez vos directives de fin de vie à vos proches.
6. Gardez une copie de votre formulaire à portée de la main.
7. Remettez une copie à votre médecin de famille ou au médecin traitant et parlez-lui de vos problèmes éventuels de fin de vie.
8. En cas d'hospitalisation, remettez une copie de votre formulaire au personnel de l'admission à la clinique en demandant que ce dernier soit archivé dans votre dossier médical.
9. Dans le cas d'une intervention chirurgicale avec anesthésie générale, parlez à votre chirurgien et à votre anesthésiste de ce qui vous préoccupe en cas de complications imprévues.
10. Si vous êtes membre de l'AQDMD, portez toujours votre carte de membre signée sur vous. Cette précaution est importante en cas d'accident grave, d'infarctus, de perte de conscience ou autres.